



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3106

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de Palier pour ses actions en faveur du tri pour les années 2018 et 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Frih

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

**Conseil du 5 novembre 2018****Délibération n° 2018-3106**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de Palier pour ses actions en faveur du tri pour les années 2018 et 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, souhaite favoriser, en vue notamment d'atteindre les objectifs nationalement définis, les actions qui permettent une amélioration du tri des déchets.

L'association Mouvement de palier, qui s'engage activement pour le tri et la réduction des déchets dans les foyers et les entreprises situés sur le territoire métropolitain, a sollicité le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre son programme d'actions 2018-2019. Cette association compte plus de 260 ambassadeurs formés et accompagnés sur le territoire qui agissent dans leurs immeubles, auprès de leurs voisins et sur leurs lieux de travail, auprès de leurs collègues. Ces ambassadeurs sont d'excellents relais pour diffuser de nouveaux comportements et de nouvelles habitudes pour améliorer le tri et réduire les déchets.

Les objectifs auxquels concourt l'association Mouvement de palier participent à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière de prévention et de gestion des déchets. L'association Mouvement de palier combine des actions de formation, un suivi dans la durée des ambassadeurs et la mise à disposition d'outils comme un affichage adapté et personnalisé des consignes de tri.

Pour la période 2018-2019, l'association a défini un programme d'actions pour développer sa démarche sur les lieux de travail, auprès des commerçants de proximité et dans l'habitat pavillonnaire :

- démarche "lieux de travail" - entre novembre 2018 et octobre 2019 :

- . rencontres et travail partenarial auprès des secteurs visés,
- . organisation et animation d'au moins 2 form'actions "ambassadeurs du tri au travail" dans les secteurs visés,
- . suivi et accompagnement des ambassadeurs,

- démarche favorisant les liens entre habitants et commerçants de proximité, entre novembre 2018 et octobre 2019 :

- . rencontres et travail partenarial auprès des secteurs visés,
- . organisation et animation d'au moins 2 form'actions "immeubles",
- . suivi et accompagnement des ambassadeurs et des commerçants,
- . animation d'une rencontre habitants et commerçants,
- . recueil des données et travail d'amélioration des outils et des form'actions.

Le budget prévisionnel de l'association Mouvement de palier pour ses actions 2018-2019 en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés, d'un montant de 30 900 €, est le suivant :

| Dépenses  |                             | Recettes                                     |                   |
|---|-----------------------------|--|-------------------|
| Actions   | Montants affectés<br>(en €) | Source de financement                        | Montant<br>(en €) |
| démarche "lieux de travail"   |                             |  |                   |
| achats d'études et de prestations de services Impressions affiches        | 1 000                       | fond propres                                 | 7 150             |
| services extérieurs   | 4 200                       | subvention Métropole                         | 18 750            |
| autres services extérieurs - déplacements, missions, réception            | 100                         | subventions fondations                       | 5 000             |
| charges de personnel  | 15 000                      | subventions appels à projets (ADEME & autre) |                   |
| démarche favorisant les liens entre habitants et commerçants de proximité |                             |  |                   |
| achats d'études et de prestations de services Impressions affiches        | 500                         |  |                   |
| services extérieurs   | 0                           |  |                   |
| autres services extérieurs - déplacements, missions, réception            | 100                         |  |                   |
| charges de personnel  | 10 000                      |  |                   |
| <b>Total TTC</b>  | <b>30 900</b>               | <b>Total TTC</b>                             | <b>30 900</b>     |

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de l'association Mouvement de palier, dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour les années 2018 et 2019.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention à conclure avec l'association bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de l'association Mouvement de palier, dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés, pour les années 2018 et 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Mouvement de palier définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 18 750 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P25O2482 - selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 15 000 € en 2018,

- 3 750 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.**